

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 13 JUILLET 2015

Province de Québec  
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juillet 2015 à 13 h 30, à l'Hôtel de Ville de La Macaza.

Sont présents : M. Michel Lambert résidant  
M. Yvon Desrochers résidant  
M. Jean Zielinski, conseiller  
M. Jean-Marc Dubreuil Président d'assemblée  
M. Joseph Kula, résidant  
M. Yves Séguin, personne-ressource et secrétaire du CCU

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2015
- 3) Dérogation mineure : matricule 0635-38-8777
- 4) Divers :
  - a) Proposition du CCU pour les infrastructures au pont couvert.
- 5) Levée de l'assemblée.

### **CCU 2015.07.30 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Yvon Desrochers appuyé par Monsieur Michel Lambert et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 4 divers :

- a) Proposition du CCU pour les infrastructures au pont couvert.

ADOPTÉE

### **CCU 2015.07.31 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 JUIN 2015**

Il est proposé par Jean Zielinski appuyé par Monsieur Michel Lambert et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2015, en y modifiant toutefois le point CCU 2015.06.28 qui suit;

Demande des membres du CCU d'obtenir l'ordre du jour une semaine à l'avance

ADOPTÉE

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 13 JUILLET 2015

### **CCU 2015.07.32**    **DÉROGATION MINEURE : MATRICULE 0635-38-8777**

Construction d'un pavillon de repos style "gazebo" à moins de 8 mètres de la marge avant.

Article 8.3.1 du règlement 219 qui stipule que: (...) *La marge de recul avant minimale imposée aux bâtiments principaux s'applique aux bâtiments accessoires aux usages résidentiels construits dans la cour avant. (Marge de recul avant minimal (en mètres) 8 mètres.)*

CONSIDÉRANT :

- Que l'emplacement sera public et que le chemin des Cascades est achalandé.

RECOMMANDATION :

Le CCU recommande, à l'unanimité, de déplacer le 3 mètres dérogatoire dans la rive.

### **CCU 2015.07.33**    **DIVERS a)**

- a) Proposition du CCU pour les infrastructures au pont couvert.

RECOMMANDATION

Le CCU recommande, à l'unanimité, d'installer des caméras de surveillance au futur gazebo et au pont couvert pour dissuader le vandalisme et autre.

### **CCU 2015.07.34**    **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, proposé par Monsieur Yvon Desrochers et appuyé par Monsieur Joseph Kula. Il est 14 :12 h.

---

Jean-Marc Dubreuil, président

---

Yves Séguin, secrétaire